

VILLE DE NEUFCHATEAU - SERVICE URBANISME

SECOND RECEPISSE DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME (Art. D.IV.32 du Code du Développement Territorial)

Conformément à l'article D.IV.32 du Code du Développement Territorial, l'Administration Communale de NEUFCHATEAU, atteste avoir reçu ce jour un dossier de permis d'urbanisme relatif à la demande de :

Demandeur : SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU)

Objet : changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)

Situation de la demande :

Rue de la Bataille, 3 à 6840 Neufchâteau
Division 1, section C n°2G2, 2Z

Référence dossier : permis d'urbanisme n° 4504

N.B. Le demandeur introduit son dossier dans la procédure "**permis d'urbanisme**" un examen du dossier permettra de voir s'il s'agit bien de cette procédure.


Si cette demande est jugée complète par les services communaux, un accusé de réception sera adressé au demandeur dans les 20 jours du présent récépissé.

Si la demande est incomplète à deux reprises elle sera déclarée irrecevable.

Délivré à NEUFCHATEAU, le 29 décembre 2023,

Pour le Collège,

L'Agent délégué,


Xavier WIBRIN



Wallonie



ACCUSE DE RECEPTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

(Art. D.IV.33 du Code du Développement Territorial)

Nom, prénom du ou des demandeurs : SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau
(Monsieur DE MOSSÉNAU)

Nom, prénom de l'auteur de projet : /

Objet de la demande : changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)

Adresse et références cadastrales du terrain concerné par le projet :

Rue de la Bataille, 3 à 6840 Neufchâteau
Division 1, section C numéro 2G2, 2Z

Date du récépissé ou de la réception du dossier envoyé : 07 septembre 2023

Date du récépissé ou de la réception des pièces manquantes : /29 décembre 2023

Référence du dossier : n° 4504

Le dossier est complet.

L'avis des services ou commissions qui suivent est sollicité et devra être transmis dans les 30 jours (excepté l'avis du service incendie et l'avis de l'agence wallonne du patrimoine qui sont transmis dans les 45 jours) :

- Zone de secours Luxembourg Bureau de Prévention
- SPW Direction des Routes du Luxembourg

Le dossier est soumis à annonce de projet et n'est pas soumis à enquête publique.

Le dossier est soumis à l'avis du fonctionnaire délégué.

Le dossier ne comporte pas de demande de création, de modification ou de suppression de la voirie communale ni de modification du plan d'alignement.

Le délai endéans lequel la décision doit être **envoyée est de 115 jours.**

Ce délai est prolongé lorsque l'enquête publique ou l'annonce de projet est réalisé pendant la période du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier et lorsque le dernier jour de l'enquête publique ou de la période durant laquelle les observations et réclamations peuvent être envoyées au collège communal en cas d'affichage est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal.

Ce délai est prorogé du délai utilisé pour l'obtention de l'accord définitif relatif à la voirie communale et le cas échéant, de l'adoption de l'arrêté relatif au plan d'alignement.

Ce délai peut être prorogé de trente jours maximum par le collège communal.

En vertu de l'article D.68 du Code de l'environnement, et compte tenu des critères visés à l'article D.66 du Code de l'Environnement, l'agent délégué considère que la demande ne nécessite pas d'étude d'incidences pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probable directe et indirecte notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs ;

Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Délivré à Neufchâteau, le ,

11 JAN. 2024

Pour le Collège,

L'Agent délégué,

Xavier WIBRIN

Art. D.IV.47

§1er. Lorsque le collège communal n'a pas envoyé sa décision au demandeur dans les délais visés aux articles D.IV.46 et D.IV.62, §3, alinéa 2 et §4, alinéa 4 et qu'il n'a pas sollicité l'avis obligatoire ou facultatif du fonctionnaire délégué, le fonctionnaire délégué est saisi de la demande.

Le fonctionnaire délégué envoie sa décision simultanément au demandeur et au collège communal dans les quarante jours à dater du jour suivant le terme du délai imparti au collège communal pour envoyer sa décision. Il envoie une copie de la décision à l'auteur de projet. Ce délai est prorogé de quarante jours si des mesures particulières de publicité doivent être effectuées ou si des avis doivent être sollicités. Le fonctionnaire délégué envoie la décision de prorogation dans le délai de quarante jours simultanément au demandeur et au collège communal. Il envoie une copie de la décision de prorogation à l'auteur de projet.

À défaut de l'envoi de la décision du fonctionnaire délégué au demandeur dans le délai imparti, le permis est réputé refusé ou le certificat d'urbanisme n°2 est réputé défavorable et le Gouvernement est saisi de la demande.

§2. Lorsque le collège communal n'a pas envoyé sa décision au demandeur dans les délais visés aux articles D.IV.46 et D.IV.62, §3, alinéa 2 et §4, alinéa 4, la proposition de décision contenue dans l'avis exprès du fonctionnaire délégué vaut décision. Celle-ci est envoyée par le fonctionnaire délégué simultanément au demandeur et au collège communal dans les trente jours à dater du jour suivant le terme du délai imparti au collège communal pour envoyer sa décision. Le fonctionnaire délégué envoie une copie de la décision à l'auteur de projet.

À défaut de l'envoi de la décision du fonctionnaire délégué au demandeur dans le délai imparti, le Gouvernement est saisi de la demande.

§3. Lorsque le collège communal n'a pas envoyé sa décision dans les délais visés aux articles D.IV.46 et D.IV.62, §3, alinéa 2 et §4, alinéa 4 et que le fonctionnaire délégué n'a pas envoyé son avis obligatoire ou facultatif dans le délai visé à l'article D.IV.39, §1er, le permis est réputé refusé ou le certificat d'urbanisme n°2 est réputé défavorable et le Gouvernement est saisi de la demande.

§4. Lorsque le collège communal n'a pas envoyé sa décision au demandeur dans le délai imparti, il lui restitue le montant perçu au titre de frais de dossier.

SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau
Monsieur DE MOSSÉNAU
Rue de Gelbresse, 41
5024 Marche-les-Dames

OBJET : Accusé de réception d'une demande de permis d'urbanisme - changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)

NOS RÉFÉRENCES : PM/ML

VOS RÉFÉRENCES :

VOTRE CORRESPONDANT : Pascal Mayné – attaché spécifique
061.27.50.94
pascal.mayne@neufchateau.be

281110.

Monsieur DE MOSSÉNAU,

Nous vous transmettons, joint à ce courrier, l'accusé de réception de votre dossier repris dans nos services sous le numéro suivant : permis d'urbanisme n° 4504.

Nous vous informons que votre projet est soumis à annonce de projet, par conséquent l'avis joint au présent courrier doit être affiché par vos soins conformément à l'article D. VIII. 6 du CoDT du 20 janvier 2024 au 12 février 2024.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions d'agréer, Monsieur DE MOSSÉNAU, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,
L'Agent délégué,

Xavier WIBRIN

Monsieur BORCEUX
Rue de Renaumont,, 6 bte 1
6880 BERTRIX

OBJET : Accusé de réception d'une demande de permis d'urbanisme

NOS RÉFÉRENCES : PM/ML

VOTRE CORRESPONDANT : Pascal Mayné – attaché spécifique
061.27.50.94
pascal.mayne@neufchateau.be

281110

Monsieur BORCEUX,

Nous vous transmettons, joint à ce courrier, une copie de l'accusé de réception concernant le dossier déposé par SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU) et ayant pour objet : changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes).

Ce dossier est repris dans nos services sous le numéro suivant : permis d'urbanisme n° 4504.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions d'agréer, Monsieur BORCEUX, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,

L'Agent délégué,

Xavier VIBRIN

SPW - TLPE
Monsieur le Fonctionnaire Délégué
Place Didier 45
6700 Arlon

OBJET : Envoi d'une demande de permis d'urbanisme

NOS RÉFÉRENCES : PM/ML
VOS RÉFÉRENCES : F0510/84043/UCO/2023/81/2342875
VOTRE CORRESPONDANT : Pascal Mayné - attaché spécifique
061.27.50.94
pascal.mayne@neufchateau.be

281111

Monsieur le Fonctionnaire Délégué,

Veillez trouver, conformément à l'article D. IV. 36, un exemplaire de la demande de permis d'urbanisme accompagné du récépissé de dépôt, de l'accusé de réception (dont référence ci-dessous) ainsi que des demandes d'avis.

Demandeur(s)	SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU)
Localisation de la parcelle	Rue de la Bataille, 3 à 6840 Neufchâteau
Cadastre	Division 1, section C n°2G2, 2Z
Nature des travaux projetés	changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)

Ce dossier est repris dans nos services sous le numéro suivant : permis d'urbanisme n° 4504.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire Délégué, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,
L'Agent délégué,


Xavier WIBRIN

FORMULAIRE D'ENVOI D'UN DOSSIER AU FONCTIONNAIRE DELEGUE

par le Collège de NEUFCHATEAU

Références communales : n° 4504

envoi du **PRIMO DOSSIER** (sans demande d'avis, à ce stade, au fonctionnaire délégué et sans décision du Collège)

PERMIS D'URBANISME

DEMANDEUR	nom adresse	SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU) Rue de Gelbressee 41 5024 Marche-les-Dames
BIEN CONCERNE		Rue de la Bataille, 3 à 6840 Neufchâteau Division 1, section C n°2G2, 2Z
OBJET DE LA DEMANDE		changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)
AUTEUR DE PROJET	nom adresse	Monsieur BORCEUX Rue de Renaumont,, 6 bte 1 6880 BERTRIX
Avis sollicités par la Commune		Zone de secours Luxembourg Bureau de Prévention - SPW Direction des Routes du Luxembourg -
Plan de secteur		zone d'habitat
Schéma d'orientation local		<input checked="" type="checkbox"/> non
Permis d'urbanisation		<input checked="" type="checkbox"/> non
Demande de dérogation		<input checked="" type="checkbox"/> non
Demande d'écart		<input checked="" type="checkbox"/> non
Enquête publique		<input checked="" type="checkbox"/> non
Annonce de projet		Annonce de projet du : 26 janvier 2024 au 12.02.2024
Ouverture ou modification de voirie		<input checked="" type="checkbox"/> non
Voirie		Type de voirie : voirie régionale
PASH		collectif (avec une station d'épuration collective existante)
Aléa inondation		<input checked="" type="checkbox"/> non
Captage		<input checked="" type="checkbox"/> éloignée (IIb) non encore arrêtée (1000 m autour du captage)
Natura 2000		<input checked="" type="checkbox"/> non
Wateringue		<input checked="" type="checkbox"/> non
Bien classé		<input checked="" type="checkbox"/> non
Bien pastillé		<input checked="" type="checkbox"/> non
Étude d'incidence requise		<input checked="" type="checkbox"/> non (ne concerne PAS la notice d'évaluation préalable des incidences)
Axe de ruissellement concentré		<input checked="" type="checkbox"/> non

Neufchâteau, le 11/01/2024

Zone de secours Luxembourg Bureau de Prévention
rue de Blézy, 34
6880 Bertrix

OBJET : Demande d'avis (art. D. IV. 35 du CoDT) – projet de SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU)

NOS REFERENCES : PM/ML

VOTRE CORRESPONDANT : Pascal Mayné – attaché spécifique
061.27.50.94
pascal.mayne@neufchateau.be

281112

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons obtenir votre avis sur la demande de permis d'urbanisme décrite ci-dessous.

Demandeur(s)	SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU)
Localisation de la parcelle	Rue de la Bataille, 3 à 6840 Neufchâteau
Cadastre	Division 1, section C n°2G2, 2Z
Nature des travaux projetés	changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)
Nos références	n° 4504

Conformément à l'article D.IV.37 du CoDT, votre avis doit nous parvenir endéans les 45 jours de l'envoi de la demande. Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,
L'Agent délégué,

Xavier WIBRIN

DEPARTEMENT PREVENTION INCENDIE

DATE :

1. ETABLISSEMENT

A. Type :	
Bien :	Nom/Appellation : Affectation : Adresse : Rue : Rue de la Bataille, 3 Code Postal : 6840 Localité : Neufchâteau
	Données cadastrales : Division 1, section C n°2G2, 2Z Permis d'urbanisme n° : 4504
Demandeur : (Adresse de facturation)	NOM et prénom / Société : DE MOSSENAU Cédric SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau Adresse : Rue de Gelbreesee, 41 5024 Marche-les-Dames E-mail : cedric.demossemau@gmail.com
	Fonction (titre...) : Monsieur Tél. : GSM : 0486/36.34.32
Propriétaire :	<input checked="" type="checkbox"/> Idem ci-dessus NOM et Prénom : Adresse : Tél. : GSM :
Personne de contact pour visite	NOM et Prénom : E-mail : Tél. : GSM :
Architecte :	NOM et Prénom et/ou Société : BORCEUX Benoit Adresse : Rue de Renaumont,, 6 bte 1 6880 BERTRIX E-mail : Tél. : 061/415020 GSM : 0498/360690
B. Ancienne occupation éventuelle du bâtiment :	

2. OBJET DE LA DEMANDE

Objet de la demande :

changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)

3. MISSION

1. Avis préalable :		<input type="checkbox"/>
2. Permis d'exploiter :	- Attestation Sécurité Incendie (ASI)	<input type="checkbox"/>
	- Renouvellement ASI	<input type="checkbox"/>
3. Permis d'urbanisme :	- Avis sur plan	<input checked="" type="checkbox"/>
	- Contrôle pendant travaux	<input type="checkbox"/>
	- Contrôle fin travaux	<input type="checkbox"/>
	- Contrôle après travaux	<input type="checkbox"/>
	- Réunion de chantier	<input type="checkbox"/>
4. Réaménagement/changement de destination		<input type="checkbox"/>
5. Permis d'environnement :		<input type="checkbox"/>
6. Autres :		<input type="checkbox"/>

Neufchâteau, le 11/01/2024

SPW Direction des Routes du Luxembourg
Place Didier, 45
6700 Arlon

OBJET : Demande d'avis (art. D. IV. 35 du CoDT) – projet de SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU)

NOS REFERENCES : PM/ML

VOTRE CORRESPONDANT : Pascal Mayné – attaché spécifique
061.27.50.94
pascal.mayne@neufchateau.be

281119

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons obtenir votre avis sur la demande de permis d'urbanisme décrite ci-dessous.

Demandeur(s)	SRL BUREAU D'EXPERTISE COMPTABLE De Mossenau (Monsieur DE MOSSENAU)
Localisation de la parcelle	Rue de la Bataille, 3 à 6840 Neufchâteau
Cadastre	Division 1, section C n°2G2, 2Z
Nature des travaux projetés	changement d'affectation du bâtiment Zenith en gîte (20 personnes)
Nos références	n° 4504

Conformément à l'article D.IV.37 du CoDT, votre avis doit nous parvenir endéans les 30 jours de l'envoi de la demande. Passé ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,
L'Agent délégué,

Xavier WILBRIN

